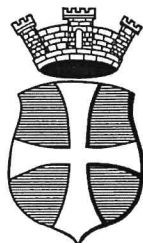


Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

Délib.
n°37/2020

*L'an deux mille vingt,
le trente et un à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THENIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Approbation du compte administratif 2019 - Budget général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Mme Michèle FACCHINI, première adjointe, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes de fonctionnement :	1 909 609.55 €
Dépenses de fonctionnement :	1 733 473.28 €

D'où résulte un excédent de :	176 136.27 €
+ excédent 2018 :	41 363.15 €

D'où résulte un excédent total de :	217 499.42 €

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **217 499.42 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	1 638 142.13 €
Dépenses d'investissement :	849 159.27 €

D'où résulte un excédent de :	788 982.86 €
+ excédent 2018 :	809 382.27 €

D'où résulte un excédent total de :	1 598 365.14 €

AR PREFECTURE

006-210600995-20200731-372020-DE

Reçu le 05/08/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2019 du budget général.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre CORPORANDY



Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

Délib.
n°38/2020

*L'an deux mille vingt,
le trente et un à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

*Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.*

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du compte administratif 2019
Budget de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Mme Michèle FACCHINI, première adjointe, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	554 203.02 €
Dépenses d'exploitation :	524 361.20 €
D'où résulte un excédent de :	29 841.82 €
+ excédent 2018 :	83 799.24 €
D'où résulte un excédent total de :	113 641.06 €

Recettes d'investissement :	216 361.86 €
Dépenses d'investissement :	231 544.09 €
D'où résulte un déficit de :	- 15 182.23 €
+ excédent 2018 :	129 946.93 €
D'où résulte un excédent total de :	114 764.70 €

AR PREFECTURE

006-210600995-20200731-382020-DE
Reçu le 05/08/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2019 de la Régie de l'Eau et de l'Assainissement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

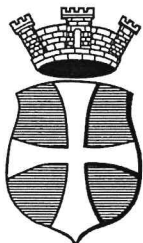
Pierre CORPORANDY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

Délib.
n°39/2020

*L'an deux mille vingt,
le trente et un à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : Approbation du compte administratif 2019
Budget de la Régie du réseau de chaleur**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2019 de la Régie du Réseau de Chaleur de la Condamine.

Après examen et discussion des articles tant en recettes qu'en dépenses, le Maire quitte la salle. Sous la présidence de Mme Michèle FACCHINI, première adjointe, le Conseil Municipal vote à main levée le compte administratif qui a été présenté.

Recettes d'exploitation :	256 886.96 €
Dépenses d'exploitation :	179 223.26 €

D'où résulte un excédent de :	77 663.70 €
--------------------------------------	--------------------

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de **77 663.70 €** au compte 1068 en section d'investissement.

Recettes d'investissement :	99 428.15 €
Dépenses d'investissement :	70 330.96 €

D'où résulte un excédent de :	29 097.19 €
--------------------------------------	--------------------

+ excédent 2018 :	250 756.14 €
--------------------------	---------------------

D'où résulte un excédent total de :	279 853.33 €
--	---------------------

AR PREFECTURE

006-210600995-20200731-392020-DE
Reçu le 05/08/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2019 de la Régie du réseau de chaleur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Pierre CORPORANDY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2020

concernant l'approbation du compte de gestion par :

Monsieur DIO Jean-Philippe, Receveur, du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Pierre CORPORANDY.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2019 voté par le Conseil Municipal en date du 31 juillet 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

la similitude des résultats avec ceux du Compte Administratif

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

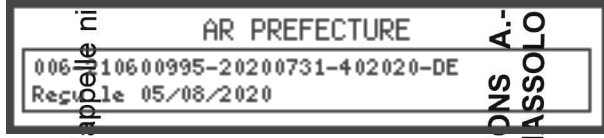
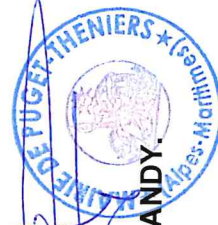
Fait et délibéré à PUGET-THENIERS, le 31 juillet 2020.

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- MASSOLO
L. ZATILLA A.- DURAND I.- LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pour expédition conforme :

Le Maire


Pierre CORPORANDY.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

concernant l'approbation du compte de gestion par :

Monsieur DIO Jean-Philippe, Receveur, du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2019 voté par le Conseil Municipal en date du 31 juillet 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

la similitude des résultats avec ceux du Compte Administratif

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à PUGET-THENIERS, le 31 juillet 2020.

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSERGER A.M.- PEYRE J.- LONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- MASSOLO
L. ZATILLA A.- DURAND I.- LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pour expédition conforme :

Le Maire

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Puget-Theniers. The text around the perimeter of the stamp reads "Mairie de PUGET-THENIERS (Alpes-Maritimes)". In the center of the stamp is a small globe. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Pierre CORPORANDY".

Pierre CORPORANDY

006-10600995-20200731-412020	AR PREFECTURE
Reçu le 05/08/2020	

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2020

concernant l'approbation du compte de gestion par :

Monsieur DIO Jean-Philippe, Receveur, du 01/01/2019 au 31/12/2019

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Pierre CORPORADY.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Vu le Compte Administratif de l'exercice 2019 voté par le Conseil Municipal en date du 31 juillet 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations

la similitude des résultats avec ceux du Compte Administratif

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à PUGET-THENIERS, le 31 juillet 2020.

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- MASSOLO L. ZATILLA A.- DURAND I.- LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Pour expédition conforme :

Le Maire



Pierre CORPORANDY

AR PREFECTURE
006-00600995-20200731-42202 CODE
Regu e 05/08/2020

Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

Délib.
n°43/2020

*L'an deux mille vingt,
le trente et un à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Vote du budget primitif 2020 - Budget général

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2020.

Après examen et discussion, article par article, le Conseil Municipal vote à main levée le budget qui est présenté.

Recettes de fonctionnement à la somme de :	1 790 109.00 €
Dépenses de fonctionnement à la somme de :	1 790 109.00 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Recettes d'investissement à la somme de :	2 258 565.34 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	2 258 565.34 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2020.

ONT VOTE POUR : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER A.M.- PEYRE
J.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.-
RAYBAUD G.- DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.

SE SONT ABSTENUS : LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre CORPORANDY



Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMESTél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11Délib.
n°44/2020

*L'an deux mille vingt,
le trente et un à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Vote du budget primitif 2020 - Budget de la Régie du Réseau de Chaleur

Monsieur Le Maire présente le Budget Primitif 2020 de la Régie Réseau de Chaleur.

Recettes d'exploitation à la somme de :	226 489.00 €
Dépenses d'exploitation à la somme de :	226 489.00 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Recettes d'investissement à la somme de :	413 031.80 €
Dépenses d'investissement à la somme de :	413 031.80 €

D'où résulte un excédent de :	NEANT
--------------------------------------	--------------

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le Budget Primitif 2020 de la Régie du Réseau de Chaleur.

ONT VOTE POUR : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER A.M.- PEYRE
J.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.-
RAYBAUD G.- DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
MARTIN S.

SE SONT ABSTENUS : LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre CORPORANDY



Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

Délib.
n°45/2020

*L'an deux mille vingt,**le trente et un à dix-neuf heures,*

*le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 24 octobre 2019,

Le Maire propose à l'assemblée :

- **Création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial** à temps complet non titulaire pour le service Administratif.
- **la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial** à temps complet non titulaire: L'agent a été transféré à la C.C.A.A. au 01/01/2020.
- **la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial saisonnier à temps complet non-permanent** : Ce poste n'est plus pourvu.
- **la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial saisonnier à temps non-complet non-permanent** : Ce poste n'est plus pourvu.
- **la suppression d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 1^{ère} classe à temps complet saisonnier non-permanent** : Ce poste n'est plus pourvu.

En raison de ces modifications, il y a lieu de procéder à la remise à jour des effectifs selon le tableau, à savoir :

Filière / grade		Cat.	Situation actuelle	Situation nouvelle
Filière administrative				
006-210-00000-20000731-452020-DE Recu le 05/05/2020	Attache Territorial	A	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
	Redacteur Territorial	B	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Filière technique				
	Technicien Territorial	B	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
	Adjoint technique principal 1ère classe	C	2 postes à temps complet	2 postes à temps complet
	Adjoint technique principal 2ème classe	C	3 postes à temps complet	4 postes à temps complet
	Adjoint technique Territorial	C	6 postes à temps complet	5 postes à temps complet
Filière culturelle				
	Adjoint patrimoine principal de 2ème classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
Filière police municipale				
	Garde champêtre chef	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
TOTAL AGENTS TITULAIRES			18	18
Agents non titulaires				
	Adjoint administratif principal 1ère classe	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
	Ajoint administratif Territorial	C	1 poste à temps complet	2 postes à temps complet
	Ajoint Technique Territorial	C	1 poste à temps complet	0 poste à temps complet
	Adjoint Technique Territorial - Agent d'accueil piscine	C	1 poste à temps complet	1 poste à temps complet
	Maître nageur	B	1 poste saisonnier à temps complet	1 poste saisonnier à temps complet
	Maître nageur	B	1 poste saisonnier à temps non complet	1 poste saisonnier à temps non complet
	Ajoint administratif Territorial	C	1 poste à temps non complet	1 poste à temps non complet
	Ajoint Technique Territorial	C	3 postes à temps non complet	2 postes à temps non complet
	Ajoint Technique Territorial - Emplois Saisonniers (Juillet/Août)	C	2 postes non permanent à temps complet	1 poste non permanent à temps complet
	Ajoint Technique Territorial - Emplois Saisonniers (Juillet/Août)	C	3 postes non permanent à temps non complet	2 postes non permanent à temps non complet
	Ajoint Administratif Territorial 1ère classe - Emplois Saisonniers (Juillet/Août)	C	1 poste non permanent à temps complet	0 poste non permanent à temps complet
	Adjoint administratif Princ. de 1ère - Maison du Patrimoine et de l'Information	C	1 poste saisonnier à temps complet	1 poste saisonnier à temps complet
TOTAL AGENTS NON TITULAIRES			17	13
TOTAL			35	31

AR PREFECTURE

006-210600995-20200731-452020-DE
Reçu le 06/08/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Pierre CORPORANDY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

Délib. n°
46/2020

*L'an deux mille vingt,
le trente et un à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Création d'un emploi de Collaborateur de Cabinet.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 110,

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur Le Maire expose que la dualité de fonctions qui caractérise les collectivités locales et les établissements publics, à la fois administrations et organes politiques, se matérialise dans leur organisation. En effet, à côté des personnels des services administratifs qui ont en charge la conduite des politiques publiques locales, peuvent également être recrutées des personnes ayant une vocation plus politique, chargées d'accompagner et de conseiller les élus locaux dans l'ensemble de leurs activités, comme les collaborateurs de cabinet.

Les collaborateurs de cabinet ne rendent compte qu'à l'autorité territoriale qui décide des conditions et des modalités d'exécution du service qu'ils accompagnent auprès d'elle.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de recruter un Collaborateur de Cabinet, non permanent, à temps non complet, pour l'assister dans sa double responsabilité politique et administrative.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AVANT favorable à la création d'un poste de Collaborateur de Cabinet, non permanent à temps non complet pour assister M. Le Maire dans sa double responsabilité politique et administrative.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi sont inscrits au budget.

ONT VOTE POUR : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.- REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.- JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.- COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.- MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I. - DEROO C.- MARTIN S.

SE SONT ABSTENUS : LOMBARD M.- VIOLA B.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Pierre CORPORANDY.

AR PREFECTURE

006-210600995-20200731-472020-DE
Reçu le 06/08/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

Délib.
n°47/2020

*L'an deux mille vingt,
le trente et un à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THENIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

*Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.*

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Subventions aux associations pour 2020

Sur proposition de M. Le Maire, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur les subventions ci-après :

006-210600995-20200731-472020-DE Reçu le 06/08/2020	AR PREFECTURE Associations	Nbre d'adhérents au 01/01/2020			Subvention proposée
		Total	Pugétois		Année 2020
SPORTIVES					
Football Club des Vallées Vaïre Var		128	79	A.F.	2 000,00 €
La Boule Pugétoise		90	70	A.P.	1 500,00 €
Tennis Club des Vallées d'Azur		86	35	A.F.	2 500,00 €
Caminà		142	98	A.F.	1 500,00 €
Puget-Chorégraphie		110	74	A.F.	3 000,00 €
Société de chasse Cagnes-sur-Mer - Puget-Théniers		35	10	A.F.	300,00 €
Amicale des pêcheurs du Cians		180	104	A.P.	1 000,00 €
Association Sportive de l'École Primaire de Puget-Théniers		67	61	A.F.	1 900,00 €
Total					13 700,00 €
CULTURELLES					
Rat d'Eau Livre		720	450	A.F.	6 000,00 €
Harmonie Pugétoise		4	2	A.F.	900,00 €
Radio Vallée Var		12	9	A.F.	1 000,00 €
Puget Photo Partage		11	7	A.I.	500,00 €
Écomusée du pays de la Roudoule		140	28	A.F.	1 000,00 €
Infos des Vallées		6885	234	A.F.	400,00 €
Association Nationale les amis des oratoires					
Total					9 800,00 €
SOCIALES					
Association des Combattants Prisonniers de Guerre Combattants d'Algérie, Maroc, Tunisie Section de Puget-Théniers		35	18	A.F.	500,00 €
Foyer Rural CEPAGE		165	115	A.F.	10 000,00 €
Secours Catholique		215		A.F.	500,00 €
Association d'action éducative				A.F.	
Montagn'Habits - Emploi Solidarité				A.F.	
Total					11 000,00 €
AUTRES					
Syndicat Agricole de la Haute Vallée du Var		13	8	A.F.	1 500,00 €
Les Amis de l'Olive Pugétoise		17	17	A.F.	600,00 €
Tous au Jardin		11	11	A.I.	500,00 €
LPO		3800	2	A.P.	500,00 €
Montagnes paysannes		15		A.I.	1 000,00 €
Les Chats du Mercantour				A.P.	200,00 €
Total					4 300,00 €
Total général					38 800,00 €

AR PREFECTURE

006-210600995-20200731-472020-DE
Reçu le 06/08/2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

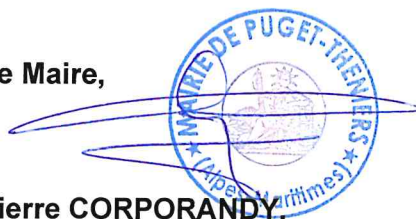
ALLOUE les subventions comme indiquées dans le tableau.

MM. CORPORANDY P. (Boule Pugétoise) - REDELSPERGER A.M. (Ecomusée) - LIONS A. (Puget-Chorégraphie) - NAISONDARD J. (Boule Pugétoise) COLLE E. (Ecomusée) DROGREY C. (Boule Pugétoise) MASSOLO L. (FC Vallées Var Vaïre) DURAND I. (FC Vallées Var Vaïre) VIOLA B. (Boule Pugétoise et Amicale des Pêcheurs du Cians) - MARTIN S. (Ecomusée) ne prennent pas part au vote pour chaque association qui les concerne.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre CORPORANDY.



AR PREFECTURE

006-210600995-20200731-482020-DE
Reçu le 06/08/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

Délib.
n°48/2020

*L'an deux mille vingt,
le trente et un à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire propose de soutenir l'action sociale prise en charge par le CCAS, en lui accordant une subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

ALLOUE une subvention d'un montant de 10 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Puget-Théniers.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Pierre CORPORANDY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

Délib. n°
49/2020

*L'an deux mille vingt,
le trente et un à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense.

La circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétaire d'Etat à la Défense, chargé des anciens combattants, rappelée par les circulaires des 18 février 2002 et 27 janvier 2004 ainsi que par l'instruction du 24 avril 2002, préconisait d'instaurer au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de correspondant en charge des questions de défense.

Investis d'une mission d'information et de sensibilisation de leurs concitoyens aux questions de défense, les correspondants défense sont également les interlocuteurs privilégiés des autorités militaires au niveau départemental.

Interlocuteur privilégié pour le Ministère de la Défense, ce conseiller est associé aux conférences et séminaires organisés par l'autorité militaire.

Pour mener à bien leur mission, les correspondants défense doivent pouvoir disposer d'une information régulière et réactualisée sur les questions de défense. Cette information porte notamment sur l'organisation de la Défense de citoyenneté, les activités de défense, la mémoire et la reconnaissance.

A cet effet, les correspondants défense sont destinataires d'une information spécifique par voie postale.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un conseiller municipal en tant que correspondant en charge des questions de défense.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité :

- M. Joseph PEYRE

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Pierre CORPORANDY.



AR PREFECTURE

006-210600995-20200731-502020-DE
Reçu le 06/08/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

Délib. n°
50/2020

*L'an deux mille vingt,
le trente et un à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THENIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un délégué en charge de l'Insertion Professionnelle.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation d'un délégué en charge de l'Insertion Professionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

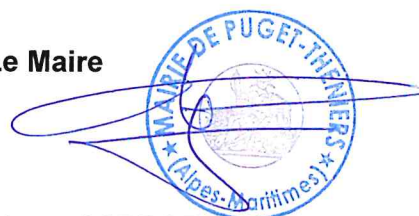
Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité :

- Mme Isabelle DURAND.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Pierre CORPORANDY.

AR PREFECTURE

006-210600995-20200731-512020-DE
Reçu le 06/08/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 juillet 2020

MAIRIE
DE
PUGET-THÉNIERS
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES



Tél. 04 93 05 00 29
Fax 04 93 05 11 11

Délib. n°
51/2020

*L'an deux mille vingt,
le trente et un à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de PUGET-THÉNIERS,
légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre CORPORANDY,
Maire.*

Présents M.M. : CORPORANDY P.- FACCHINI M.- DAVID J.P.-
REDELSPERGER A.M.- PEYRE J.- LIONS A.-
JACQUEMOUD P.- NAISONDARD J.- MICOL G.-
COLLE E.- RAYBAUD G.- DROGREY C.-
MASSOLO L.- ZATILLA A.- DURAND I.-
LOMBARD M.- VIOLA B.- DEROO C.- MARTIN S.

Mme Anita LIONS a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un délégué au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Puget-Théniers.

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de l'Agence Régionale de la Santé en date du 30 juillet 2020 concernant le renouvellement de la composition du Conseil de Surveillance de Centre Hospitalier de Puget-Théniers.

Afin de procéder aux nominations nécessaires à l'installation de ces nouvelles instances, il convient de désigner le représentant de la commune de Puget-Théniers qui siégera au Conseil de Surveillance.

Il propose sa candidature pour représenter la commune de Puget-Théniers au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier.

Le Conseil Municipal,

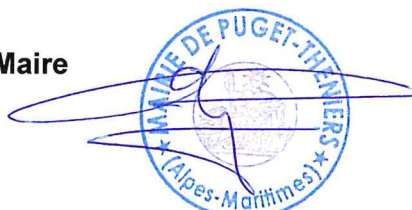
Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité :

- M. Pierre CORPORANDY.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire



Pierre CORPORANDY.